

**Fiche de poste**  
**Ministère de la justice**  
**Direction des services judiciaires**

---

**Intitulé du poste :**     **Assistant de justice**  
                                  **Affecté auprès des magistrats du parquet d’Auxerre**  
                                  Cour d’appel de PARIS – Tribunal judiciaire d’Auxerre

**Affectation :**         Ministère de la Justice  
                                  Direction des services judiciaires

**Localisation :**        **Tribunal d’Auxerre**  
                                  **Place du palais de justice, Auxerre (89)**

---

Les assistants de justice apportent leur concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats. Ils recherchent documentation, jurisprudence et rédigent des notes de synthèse de dossiers. Ils sont aussi amenés à rédiger des projets de décisions, sur les instructions des magistrats.

Les assistants de justice exercent leurs fonctions dans les tribunaux judiciaires, les cours d’appel, la Cour de cassation ou à l’Ecole nationale de la magistrature. **Ils agissent sous l’autorité et la responsabilité des magistrats.** Ils ne prennent en aucun cas de décision : ils ne disposent d’aucun pouvoir juridictionnel.

Les assistants de justice sont soumis au secret professionnel. Préalablement à leur prise d’activité, ils prêtent serment.

Ils disposent d’un statut de contractuel de l’État. Le premier contrat conclu pour une durée deux ans, est de 60 heures par mois à raison de 15 heures hebdomadaires exécutables 2 jours par semaine.

Ce contrat est susceptible d’être renouvelé deux fois pour une durée maximale de six années.

Les assistants de justice perçoivent une indemnité de vacation horaire fixée par arrêté. Le salaire d’un assistant de justice est d’environ 450 ou 500 € nets mensuels

### **I – Missions générales de l’assistant de justice**

L’assistant de justice participe aux travaux préparatoires à l’activité juridictionnelle des magistrats tant sur le fond du droit que sur l’analyse des enjeux soulevés.

Il assure un travail de suivi et de coordination des sujets qui lui sont confiés.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe. Il participe de ce fait à la constitution d’une véritable équipe du parquet dans toutes ses activités juridictionnelles.

### **II - Description du poste proposé**

Le parquet d’Auxerre est composé de cinq magistrats. De taille moyenne il traite de tous les contentieux et possède une compétence départementale en matière criminelle et de justice des mineurs.

L’assistant de justice devra se rendre présent au moins une journée par semaine au palais de justice (possibilité de télétravail)

L’assistant de justice aura pour missions de :

- Assurer un rôle de préparation et de conseil à destination du procureur de la République sur des dossiers juridictionnels.

- Participer à la rédaction de projets de réquisitoire définitif dans le cadre des procédures d'information suivies devant le juge d'instruction ;
- Participer à la permanence d'action publique (Traitement en temps réel) en matière de circulation routière : recherches et délivrance de propositions de réponse pénale ;
- Participer à la préparation des audiences où siège le Ministère public et notamment dans le contentieux de l'exécution des peines ;
- Participer à la mise en état des dossiers en instance d'être jugés (en lien avec l'association ADAVIRS)
- Participer en lien avec la juriste assistante aux missions de justice de proximité (contact avec les élus etc)

### **III - Compétences requises :**

Le juriste assistant devra, au moment de son recrutement disposer d'un diplôme sanctionnant une formation juridique au moins égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat. **Compétences requises**

- Discrétion
- Objectivité
- Probité
- Sens de l'analyse
- Disponibilité

### **Renseignements et candidatures :**

**M. Hugues de Phily, procureur de la République [pr.tj-auxerre@justice.fr](mailto:pr.tj-auxerre@justice.fr) 03.86.72.30.07**

**et M. David Rosalie, secrétariat du parquet d'Auxerre [sec.pr.tj-auxerre@justice.fr](mailto:sec.pr.tj-auxerre@justice.fr) 03.86.72.30.17**